

DELIBERATION N° 02 / 2022
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 février 2022

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à Mme BOULET, Mme DIALLO Aïcha à M. POËSSEL, Mme CETINKAYA à Mme EL HAJOUÏ, Mme DUMOULIN à M. MAISONNEUVE, M. MAILLARD à M. SAHED

Secrétaire de séance : M. OLIVIER

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la nature fluctuante des effectifs (mutations, avancements de grade, changements de quotité horaire) il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 14 février 2022.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Filière administrative :

- Rédacteur : + 1 poste
- Rédacteur principal 2^{ème} classe : - 1 poste
- Rédacteur principal 1^{ère} classe : + 1 poste
- Adjoint administratif : - 3 postes
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : + 1 poste
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : + 1,85 poste

Filière animation :

- Adjoint d'animation : + 4,2 postes
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe : + 2 postes

Filière technique :

- Adjoint technique : + 0.43 poste
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : - 10 postes
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : + 12 postes

Filière culturelle :

- Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe : + 1 poste

Filière sociale :

- Agent social : - 2 postes
- Agent social principal 2^{ème} classe : + 2 postes
- Infirmière en soins généraux de classe supérieure : - 1 poste
- Infirmière en soins généraux : + 1 poste
- Auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe : - 9 postes
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure : + 9 postes

Le tableau des emplois annexé est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour, 4 voix contre (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED), **5 abstentions** (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

D'autoriser la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments ci-dessus exposés, et ce au 14 février 2022.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 21/02/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/02/2022

Numéro de l'acte : delib-02-2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20220221-delib-02-2022-DE

Date de décision : 21/02/2022

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats